

éorén

centre
du bas-lac

"L'éorén est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant, de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales."

CYCLES 1 ET 2 (ANNEES 1 A 8)

Année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'année scolaire qui s'annonce débute sous un jour nouveau.

En effet, les différents collèges du Centre du Bas-Lac, déjà regroupés depuis 2012 suite à la régionalisation de l'école et à la création de l'éorén, accueilleront dorénavant des élèves issu-e-s d'une seule et même commune. La naissance de Laténa au 1^e janvier 2025 modifie de fait l'organisation des liens entre l'école et la commune.

Une particularité cependant subsiste : les enfants scolarisés au collège d'Hauterive, bien que domicilié-e-s sur le territoire de Laténa, continueront de dépendre du Centre du Mail, comme par le passé.

En tant que parents, cependant, vous ne verrez que peu de différences au quotidien. La direction, les enseignant-e-s, les infrastructures et l'enseignement lui-même ne sont pas impactés par la fusion de communes.

Toutefois, et cela est surtout valable pour les parents qui ont déjà l'expérience d'une ou plusieurs années scolaires, il y a ici et là quelques différences que vous découvrirez en lisant cette brochure.

Comme par le passé, le Centre du Bas-Lac est dirigé par l'Autorité scolaire de centre (ASCOBAL), composée du ou de la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère de la formation et des membres de la direction.

Au niveau régional, les activités des différents centres sont supervisées par le Comité scolaire de l'éorén.

La commune de Laténa, par son Service de la cohésion sociale et de la formation, est à votre disposition, et se réjouit de travailler main dans la main avec l'école pour l'épanouissement et le développement de votre enfant.

En vous remerciant de la confiance témoignée et de votre précieuse collaboration, recevez, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Mme Vanessa Renfer

Conseillère communale de Laténa

Chers parents, chers élèves,

"L'éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales".

La direction de l'éorén, Centre du Bas-Lac, se réjouit donc de guider vos enfants sur les chemins d'un savoir empreint de persévérance, tolérance et motivation depuis la 1^e à la 11^e année.

Cette équipe est constituée comme suit:

Directeur général:	M. Thierry Colomb
Directeur adjoint (années 1 à 6):	M. Raphaël Brissat
Directeur adjoint (années 7 à 11):	M. Xavier Decrauzat

À nous trois, nous continuerons d'œuvrer pour que le Centre du Bas-Lac reste une école de proximité et de qualité grâce aux compétences reconnues du corps enseignant et de tou·te·s les acteurs·trices de l'école. Si nous tenons à conserver des spécificités locales dans chaque région, nous nous attellerons cependant à créer des synergies et des collaborations horizontales à l'intérieur des cycles, afin que vos enfants puissent continuer de s'épanouir à l'école.

Nous souhaitons à vos enfants une très belle année scolaire 2025-2026 !

La Direction du Centre du Bas-Lac

Table des matières

Message de Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale	p. 1
Message de M. Thierry Colomb, Directeur du Centre du Bas-Lac	p. 2
Table des matières	p. 3
Adresses et numéros de téléphones utiles	p. 4
Autorités scolaires	p. 4
Secrétariats	p. 4
Salles des maîtres	p. 5
APE La Tène _ APSB	p. 5
Marin et Wavre : structure d'accueil "Les Moussaillons"	p. 5
Enges : "Les petits Enges"	p. 5
Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"	p. 5
Bibliothèque / Médiathèque / Bibliothèque scolaire de Vigner / Bibliobus	p. 5
OCOSP / Orthophonie / Psychomotricité / Ergothérapie	p. 6
Disposition d'ordre générale	p. 7
Contacts avec le/la/les titulaire·s de classe	p. 7
Heures d'entrée et de sortie	p. 7
Cahier de vie – Carnet de devoirs – Agenda scolaire	p. 7
Éducation physique	p. 7
Départ d'un·e élève	p. 7
Objets trouvés	p. 7
Absence / Congé des élèves	p. 7
Aspects pédagogiques	p. 8
Appui / Soutiens / Rattrapage / Mentorat	p. 8
Études surveillés – devoirs accompagnés	p. 8
Aides pédagogiques	p. 8
Classe terminale "TE"	p. 8
Nouvelles technologies	p. 8
Sports-Arts-Études	p. 8
Scolarité neuchâteloise et organisation de l'éorén	p. 9
Sécurité	p. 10
Assurance-accidents	p. 10
Responsabilité civile	p. 10
Patrouilleurs·euses scolaires / Éducation à la circulation	p. 10
Baudriers / Pédibus / Parking	p. 10
Planches, patins à roulettes et trottinettes	p. 10
Récréations	p. 10
Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé	p. 11
Service socio-éducatif	p. 11
Médiation	p. 11
Service de Santé Scolaire	p. 11
Poux / Santé	p. 12
"Mon corps est à moi"	p. 12
Orthophonie	p. 12
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)	p. 13
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	p. 13
Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)	p. 13
Religion	p. 13
Commune de Laténa	p. 13
Téléphones portables et autres appareils électroniques	p. 13
Fêtes scolaires	p. 14
Sports d'hiver ou camps	p. 14
Journées de sports ou camp (d'hiver ou d'été)	p. 14
Camps de ski	p. 14
Équipement	p. 14
Plan des vacances scolaires 2025-2030	p.15
Renseignements complémentaires	p.16
Demande de congé exceptionnel	p.17

Adresses et numéros de téléphone utiles

Autorités scolaires

Conseillère communale de Laténa :

Mme Vanessa Renfer

Service de la Cohésion sociale et de la formation

e-mail : Latena.Cohesionsociale@ne.ch

 032 886 66 20

Directeur du Centre du Bas-Lac

Directeur adjoint années 1 à 6

Directeur adjoint années 7 à 11

Thierry Colomb

Raphaël Brissat

Xavier Decrauzat

Secrétariat des cycles 1 et 2 (années 1 à 8)

Mme Mailinda Kurtaliqui

mailinda.kurtaliqui@rpn.ch

 032 886 42 40

Collège des Tertres

Tertres 5

2074 Marin

Le secrétariat et la permanence téléphonique sont ouverts uniquement selon l'horaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h30 – 11h45				
Après-midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	FERME	13h30 – 15h30	13h30 – 16h30

Secrétariat général et du cycle 3 (années 9 à 11)

Mme Christine Maillardet

christine.maillardet@rpn.ch

 032 886 42 00

éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel)

Centre du Bas-Lac

(Commune de Laténa, avec les villages d'Enges, de Marin-Epagnier, de Thielle-Wavre & de Saint-Blaise)

Vigner 9

2072 Saint-Blaise

Pour excuser votre enfant malade, veuillez vous adresser directement à son enseignant-e.

Salle des maîtres des Collèges de Vigner (années 1 à 6), Saint-Blaise : ☎ **032 886 49 75**

Salle des maîtres du Collège des Tertres, Marin : ☎ **032 886 42 28**

Salle des maîtres du Collège de Wavre : ☎ **032 886 42 42**

Salle des maîtres du Collège d'Enges : ☎ **032 886 62 13**

Collèges de Vigner (années 7-8), selon les modalités communiquées par le-la titulaire en début d'année

APE La Tène (Association des parents d'élèves de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre)

Présidente: Mme Nicole Bomard

☎ 078 784 27 22

www.ape-latene.ch

secretariat@ape-latene.ch

APSB (Association des parents d'élèves de Saint-Blaise)

Président: M. Jerome Borboen

☎ 078 896 36 62

www.apsb.ch

association.de.parents.apsb@gmail.com



Comité d'Enges

Président : M. Michel Vesco

Contact : ☎ 032 757 20 11

Représentante des parents : Mme Samanta Fleuti

Contact : ☎ 079 547 60 45

Marin et Wavre : structure d'accueil "Les Moussaillons"

Responsables : Mmes Isabelle Walther, Katia Manoukian et Aline de Montmollin

Contact : ☎ 032 756 02 36

info@lesmoussaillons.ch

Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"

Responsable : Mme Annabel De La Fuente

Contact : ☎ 032 753 38 14

accueil@le-castel.ch

Enges : structure parascolaire "Les petits Enges"

Responsable : Mme Patricia Boillat-Richard

Contact : ☎ 032 886 47 94

LesPetitsEnges@ne.ch

Bibliothèque / Médiathèque (Marin)

Bibliothécaires : Mmes Flavia Boillod et Luciana Della Rovere

Contact : ☎ 032 886 66 18

bibliobus.latena@ne.ch

Bibliothèque scolaire de Vigner (Saint-Blaise)

Bibliothécaire : Mme Delphine Chagnat

Contact : ☎ 032 886 42 07

delphine.chagnat@rpn.ch



Bibliobus à Enges et à Saint-Blaise

Contact : www.bibliobus-ne.ch



Orthophonie

Hauterive :

Daniela Rodriguez-Ferro
Rue des Longschamps 11
2068 Hauterive



077 523 00 96

Saint-Blaise :

Sarah Aeschlimann, Anne Panchaud, Sophie Willemin et Evelyne Wolf-Bonny
Rue du Temple 14
2072 Saint-Blaise



032 753 64 46

Marin :

Céline Perrin-Blaser et Perrine Girard
Rue de la Gare 15
2074 Marin



032 753 08 63

Séverine Flury-Botteron
Rue de Bellevue 7
2074 Marin



079 699 43 63

Psychomotricité

Cabinet de psychomotricité
Mme Aline Schoch Prince
rue du Seyon 1A
2000 Neuchâtel



079 672 28 83

a.prince@net2000.ch

Ergothérapie

Mme Rosita Cossentino Pelletier
Ergomarin
Rue Auguste Bachelin 11
2074 Marin



032 753 06 02

Mme Martine Rouèche
Rue de Neuchâtel 39
2034 Peseux



079 547 13 42



Dispositions d'ordre général

Contacts avec le-la·les titulaire-s de classe

Chaque enseignant·e vous reçoit sur rendez-vous. Un dialogue constructif entre titulaire-s de classe et parents est la meilleure façon de trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves tout au long de l'année, sans attendre les promotions.



Heures d'entrée et de sortie

Nous vous demandons de vous référer à l'horaire de classe et de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant ait assez de temps pour arriver à l'heure à l'école.

Cahier de vie - Carnet de devoirs - Agenda scolaire

Ce document est le trait d'union entre l'école et la maison. Il sert à renseigner les parents sur les devoirs, le travail et la conduite de leur enfant.

L'élève de 7^e et de 8^e année doit être porteur de ce document à toutes les leçons. Il·elle est tenu·e de le présenter sur simple demande à tout adulte travaillant dans le collège. Il·elle le fait signer, chaque fin de semaine, par ses parents ou par son·sa représentant·e légal·e. L'agenda scolaire a le caractère d'un document officiel et doit être bien tenu (exempt de graffitis). Sa perte peut faire l'objet d'une sanction.

Éducation physique

Les chaussures de gymnastique à semelles noires ou foncées (sauf celles portant la mention «no marking») sont interdites dans les salles de gymnastique pour en protéger le revêtement. Les leçons de sport peuvent se dérouler à l'extérieur, durant les périodes de beau temps. Les élèves doivent posséder les affaires de gymnastique nécessaires (chaussures, vêtements de sport adéquats, linge, etc.).

Dès la 5^e année, les élèves sont tenu·e·s de se doucher après la leçon.



Départ d'un·e élève

Nous prions les parents qui quittent la localité de l'annoncer au plus vite à l'enseignant·e et au secrétariat de l'école, en indiquant leur nouvelle adresse, afin que le transfert des documents scolaires puisse être effectué à temps.

Objets trouvés

Les objets ou vêtements trouvés sont exposés dans les halls des collèges. Les vêtements non réclamés sont donnés à la fin de l'année scolaire à des œuvres caritatives. Les objets de valeur trouvés sont à disposition au secrétariat ou en salle des maîtres.

Absence

Toute absence doit être annoncée au préalable au·x titulaire-s de classe.



Congé des élèves

Dans la mesure du possible, nous vous prions de prendre rendez-vous pour votre enfant chez le médecin, le dentiste, l'orthodontiste, ... en dehors des heures d'école.

Sur demande formulée par écrit ou par oral, le-la titulaire de classe peut accorder jusqu'à 1 jour de congé, une seule fois par année scolaire.

Toutes les autres demandes de congé doivent être adressées par écrit à l'enseignant·e, au plus tard deux semaines avant le congé désiré. Le-La titulaire la transmet avec son préavis à la direction d'école qui communique sa décision aux parents par écrit. Les congés ne sont accordés que pour des cas exceptionnels et en principe une seule fois pendant le cursus scolaire de l'enfant. Nous prions les parents de bien vouloir se référer au tableau des congés scolaires officiels (en fin de brochure) afin de planifier leurs vacances personnelles.

Les activités hors cadre (camps de ski, camps verts) sont obligatoires et ne peuvent pas être remplacées par des congés compensatoires. Elles font partie des activités scolaires régulières.

Aspects pédagogiques

Appui

L'appui est organisé sur décision de l'École. L'objectif visé est d'apprendre à l'élève à mieux s'organiser, à devenir plus efficace dans son travail et à améliorer les processus d'apprentissage.

Soutiens

Différents soutiens (par le mouvement, langagier, pédagogique) peuvent être offerts à l'élève qui rencontre certaines difficultés dans ses apprentissages.

Rattrapage

C'est un enseignement d'appoint assuré par l'École, à l'arrivée d'un-e élève provenant d'un autre canton ou de l'étranger, ou après une longue période d'absence. Sa durée est limitée dans le temps.



Mentorat

Le mentorat est une forme originale d'aide pédagogique destinée aux élèves dès la 7^e année, qui utilise les compétences d'autres élèves pour soutenir des camarades en difficultés. L'aide concerne le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques. Le mentorat se fait sous la supervision de deux enseignant-e-s.

Études surveillées – devoirs accompagnés

Ce service permet aux élèves de réaliser leurs devoirs en bénéficiant de conseils ou d'appuis fournis par un-e adulte.

Pour ces aides, une participation financière est demandée.

Aides pédagogiques

La rentrée scolaire d'août 2025 s'accompagne d'un changement important dans l'organisation des mesures d'aide et de soutien : les mesures BEP et les livrets de suivi seront remplacés progressivement par le plan des mesures (cf. « *Le plan des mesures remplace les mesures BEP* »). La direction de l'École est responsable de leur mise en œuvre dans le cadre fixé par le canton, en étroite collaboration avec le réseau de partenaires.

Classe ressource

Elle est destinée aux élèves, qui éprouvent de grandes difficultés à suivre l'enseignement en classe régulière. Par un travail individualisé et adapté aux possibilités des élèves, l'enseignant a comme objectif de leur assurer les bases nécessaires pour entreprendre, par la suite, une formation professionnelle adéquate.

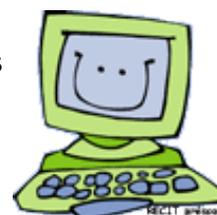
Nouvelles technologies

L'utilisation des appareils informatiques est soumise à un règlement que les titulaires et les élèves doivent respecter. Les réseaux informatiques sont protégés et surveillés.

Chaque élève est responsable de l'usage de son mot de passe délivré par l'École.

Les téléphones portables doivent être éteints et dans le sac d'école pendant les heures de classe et dans la cour.

Par année scolaire, l'éorén propose une activité de réflexion liée au concept Prévention&Ethique qui touche tous les élèves.



Sports-Arts-Études

Le concept "Sports-Arts-Études" a pour but de permettre aux élèves des cycles 2 et 3 de l'École obligatoire, reconnus de haut niveau sur le plan sportif ou artistique, de concilier l'accomplissement d'une scolarité répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive de leur discipline.

Dès la 5^e année, le concept est ouvert aux élèves pour les sports individuels et les activités artistiques. Dès la 8^e année, il est également ouvert aux élèves pour les sports collectifs. Un émoulement de Fr. 200. -- est perçu pour la participation administrative.

Toutes les informations sont à disposition sur le site Internet de l'éorén :

[Programme SAE – éorén, école obligatoire région Neuchâtel](#)

Scolarité neuchâteloise



Centre de la Côte

Rue du Lac 3 – case postale 88
2034 Peseux
Tél. 032 886 40 50
www.eoren.ch/centre-de-la-cote/

Directeur : Michael Stauffacher
Directeur adjoint cycle 1 : Raphaël Simon
Directeur adjoint cycle 2 : Nicolas Burgat
Directeur adjoint cycle 3 : Yann Muller

Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12 - case postale 2010
2001 Neuchâtel
Tél. 032 886 41 00
www.eoren.ch/centre-des-terreaux/

Directeur : Xavier Humair
Directrice adjointe cycle 1 : Marie-Claire Cand
Directeur adjoint cycle 2 : Hervé de Pury
Directrice adjointe cycle 3 : Sandra Droz

Centre du Mail

Avenue de Belleaux 52 - case postale 392
2002 Neuchâtel
Tél. 032 886 41 50
www.eoren.ch/centre-du-mail/

Directeur : Cyril Pipoz
Directrice adjointe cycle 1 : Flavia Maire
Directeur adjoint cycle 2 : Christophe Mironneau
Directeur adjoint cycle 3 : Miguel Rodriguez

Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9
2072 Saint-Blaise
Tél. 032 886 42 00
www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/

Directeur : Thierry Colomb
Directeur adjoint années 1 à 6 : Raphaël Brissat
Directeur adjoint années 7 à 11 : Xavier Decrauzat

Centre des Deux Thielles

Allée du 700^e
2525 Le Landeron
Tél. 032 886 42 71
www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/

Directeur : Jean-Claude Othenin-Girard
Directrice adjointe années 1 à 6 : Maïte Rodriguez Veuve
Directeur adjoint années 7 à 11 : Luca Schiavano

Cycle	Année	Programme
Cycle 3	11	11 ^e 20-21 périodes à niveau (FRA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 15 périodes
	10	10 ^e 21 périodes à niveau (FRA avec LCA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 12 périodes
	9	9 ^e 11 périodes à niveau (FRA et MAT) + 23 périodes
Cycle 2	8	8FR 31 périodes
	7	7FR 32 périodes
	6	6FR 28 périodes
	5	5FR 28 périodes
	4	4FR 27 périodes
Cycle 1	3	3FR 27 périodes
	2	2FR 20 périodes
	1	1FR 16 périodes

Sécurité

Assurance-accidents

Les élèves ne sont pas assuré-e-s contre les accidents à l'école. Tout accident sera directement annoncé auprès de l'assurance maladie-accident de l'élève par les parents.

Responsabilité civile

Toute déprédation causée aux bâtiments, aux mobiliers et au matériel, entraîne des frais de réparation à la charge de son auteur-trice.

L'élève qui cause un dommage engage la responsabilité des parents ou de son-sa représentant-e légal-e. L'assurance RC de la famille peut être un moyen de se protéger.

Patrouilleurs-euses scolaires

Des élèves de 6^e, par équipes de deux, fonctionneront comme patrouilleurs-euses pour aider leurs camarades à traverser la route (rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys) à Marin et assurer ainsi au mieux leur sécurité.

Merci à chacun-e de se conformer à leurs signes.



Éducation à la circulation

Les élèves reçoivent une éducation routière dispensée par des policiers de la brigade scolaire.

Baudriers

Les élèves de 1^e année reçoivent un baudrier à porter sur le chemin de l'école. Nous encourageons les parents des élèves de 2^e année à continuer de le faire porter à leur-s enfant-s. En 3^e année, les élèves reçoivent un nouveau gilet à capuche.

Pédibus

Marin-Epagnier

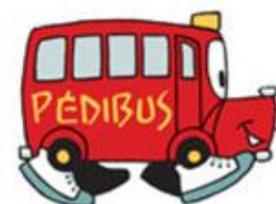
pedibus.latena@outlook.com

☎ 078 721 09 79

Enges

Mme Samanta Fleuti

☎ 079 547 60 45



Parking

Les parents sont rendus attentifs au fait que les véhicules près des accès des collèges représentent un danger. Avant la classe et après les leçons, ils-elles éviteront de déposer les élèves et de donner rendez-vous à leur-s enfant-s aux abords immédiats des collèges.

Des contrôles par la sécurité communale ont lieu en vue de lutter contre ce phénomène qui reste malheureusement fréquent.

D'autre part, les accès aux bâtiments scolaires doivent être laissés libres pour permettre le passage d'une ambulance ou des véhicules du service du feu.

Nous encourageons vivement les parents à obliger leur-s enfant-s à venir à l'école à pied.

Planches, patins à roulettes et trottinettes

La pratique de la planche, patins, chaussures à roulettes, trottinette et vélo n'est pas autorisée, ni dans la cour de récréation, ni dans le collège. Les trottinettes et les vélos seront laissés aux endroits prévus à cet effet pendant les heures d'école. Les vols et les dégâts ne sont pas couverts.



Récréations

Les élèves ne sortent pas du périmètre scolaire.

Les parents n'entrent pas dans le périmètre scolaire.

Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé

Le service socio-éducatif (SSE)

Le service socio-éducatif est investi par l'école d'une mission d'aide auprès des enseignant-e-s, des élèves et de leur famille. Il intervient généralement sur mandat de la direction à la suite du signalement d'une situation scolaire ou familiale difficile dans un cadre général de prévention de l'échec ou de difficultés scolaires. Lors de situations pouvant compromettre le bon déroulement de la scolarité, le service socio-éducatif peut offrir une écoute et un soutien aux élèves, seul-e-s ou avec leurs parents, et aux enseignant-e-s. Il adapte son action selon la problématique et propose des mesures concrètes qui peuvent prendre différentes formes : suivi régulier de l'élève en entretiens ou en classe, accompagnement socio-éducatif de l'élève et de la famille, écoute, conseil et orientation vers les différents services spécialisés, etc.

Conseillères socio-éducatives (années 1 à 6): **Mme Agnès Miaz** ☎ 078 / 646 95 36
(années 7 à 11): **Mme Christiane Lazeyras** ☎ 079 / 731 78 16

Médiation

Il s'agit d'un espace de parole auquel les élèves peuvent s'adresser en toute discrétion et confidentialité, aux collèges de Vigner (7FR-8FR).

Le Service de Prévention et de Promotion de la Santé (SPPS)

Est composé d'infirmières et de médecins scolaires, ainsi que d'assistantes dentaires.

Le travail des infirmières scolaires s'organise sur trois axes :



Effectuer des contrôles de dépistages réguliers de tous les élèves durant leur scolarité (selon l'âge : contrôle de l'audition, de la vue, du poids, de la taille).



Education à la santé en dispensant des cours sur différents sujets adaptés à l'âge (prévention soleil, sommeil, puberté, alimentation, tabac, premiers secours...).



Gestion de manière confidentielle des documents fournis par les pédiatres et mise à jour des documents administratifs. Au cycle 3, elles contrôlent les carnets de vaccination, font des propositions de mise à jour et organisent des vaccinations dans le cadre scolaire.

Malgré le suivi médical régulier de votre enfant, les infirmières scolaires sont à disposition pour répondre à vos questions.

Un contrôle médical complet (avec vaccination) est recommandé selon le carnet de santé à 6 ans et à 11 ans. Il est conseillé de faire ce contrôle chez le médecin traitant de votre enfant. Un certificat sera demandé en cours d'année (2^e, 8^e et 10^e).

A défaut de certificat, le médecin scolaire se chargera d'effectuer un contrôle gratuitement (sans vaccination). Il se tient, par ailleurs, à la disposition des élèves pour les questions relatives à leur santé ceci de manière confidentielle.



Des leçons de prophylaxie dentaire sont dispensées chaque année dans les classes pour les élèves des années 2, 3, 4 et 5.

Un dépistage dentaire est organisé annuellement pour les élèves des années 3 à 11 n'ayant pas retourné l'attestation complétée par leur médecin-dentiste.

Dentistes scolaires: *Mmes Sandoz et Trujillo Chlebny, la clinique de Marin Centre et le Cabinet dentaire SB sàrl*

Service de Prévention et Promotion de la Santé – Rue de la Rebatte 1 – 2068 Hauterive
T 032 886 40 15 – eoren.spps@rpn.ch

Poux

Malgré une hygiène rigoureuse, il se peut que votre enfant attrape des poux. En cas de découverte de ce parasite dans la chevelure de votre enfant, il est important de prendre contact avec le-la titulaire de classe et de procéder sans attendre à un traitement local (shampooing). Des instructions écrites seront distribuées en cas de besoin.



Santé

Lors de camps de sport, joutes sportives ou excursions, les enseignant·e·s prient les parents de les renseigner en cas de maladies particulières de leur enfant (par ex. : allergies, asthme, épilepsie, diabète, etc.), de régimes ou de traitements nécessitant l'administration de médicaments. Il est évident que la plus grande discrétion leur est assurée à ce sujet.

"Mon corps est à moi !"

Durant l'année scolaire, une exposition interactive est proposée aux élèves de 5^e année. Elle est animée par des personnes dûment formées et parrainée par la Fondation suisse pour la Protection de l'Enfant.

Orthophonie-logopédie

La logopédie est une profession qui a pour but de prévenir, d'évaluer, traiter et d'étudier les troubles de la communication, de la parole, du langage oral et écrit, des fonctions oro-myo-fonctionnelles, de la cognition mathématique et des habiletés cognitives impliquées dans ces différentes activités. Dans certains cantons romands et en France, elle porte le nom d'orthophonie.

Les représentant·e·s légaux·ales peuvent directement prendre contact avec un·e orthophoniste-logopédiste de leur région sans avoir un « bon » de leur médecin.

L'orthophoniste-logopédiste les mettra sur sa liste d'attente et prendra contact avec eux dès que possible.

1. La première étape est le bilan : parfois il s'agit juste d'un entretien ou parfois, cela peut prendre plusieurs séances. Le but est d'évaluer les difficultés de l'enfant et de décider ensemble s'il-elle a besoin d'un accompagnement et sous quelle forme.

Le formulaire de demande de prestations établi par l'OESN (Office de l'enseignement spécialisé du canton de Neuchâtel) n'est pas obligatoire pour débiter un bilan, il se remplira par la suite au besoin.

2. La deuxième étape est le suivi orthophonique-logopédique qui peut avoir lieu après le bilan. Il est d'une durée très variable selon les situations et les difficultés.

Vous pouvez à tout moment interrompre un bilan ou un suivi orthophonique-logopédique si vous le souhaitez.

Le financement de l'orthophonie-logopédie :

Bilan et/ou prise en charge courte ou irrégulière sans demande à l'OESN (critères non atteints) :

- △ 0-12 ans : la commune de Laténa prend en charge financièrement la totalité du bilan (au maximum 16 quarts d'heure) et ensuite la prise en charge à hauteur de 60%, le reste étant à la charge des représentant·e·s légaux·ales
- △ 13-20 ans : la commune de Laténa prend en charge financièrement à hauteur de 60%, le bilan et la prise en charge, le reste étant à la charge des représentant·e·s légaux·ales

Bilan et prise en charge avec demande à l'OESN (critères atteints)

- △ 0-20 ans : l'OESN prend en charge financièrement le bilan et le suivi selon les règles établies.

<https://logopedie.ch/#logopedie>

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Il est représenté par des conseiller·ère·s en orientation qui sont à la disposition des directions, des élèves et des familles. Ce service peut donner des préavis sur le report de scolarisation à 4 ans, sur une intégration d'élèves venant d'un autre canton, voire d'un autre pays, sur une réorientation éventuelle des élèves en difficulté. Il offre un soutien aux élèves pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

L'AEMO est un service éducatif ambulatoire qui s'adresse à des jeunes de 4 à 18 ans ainsi qu'à leurs parents, vivant dans leur milieu naturel, rencontrant des difficultés éducatives, scolaires, sociales, professionnelles, familiales.

Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)

Le CNPea intervient pour les enfants et les adolescent·e·s qui présentent des difficultés de développement, et/ou de comportement, ou des troubles psycho-affectifs. Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescent·e·s.

Religion

Les cours de religion sont donnés en dehors de l'horaire scolaire et sont facultatifs. Tous les renseignements concernant ces cours vous sont fournis par les délégué·e·s des églises.

Commune de Laténa

La commune soutient l'achat des abonnements de bus :

<https://commune-latena.ch/page/subvention-onde-verte>

Elle subventionne, sous condition, les traitements dentaires et orthodontiques :

<https://commune-latena.ch/page/subvention-soins-dentaires>

Téléphones portables et autres appareils électroniques

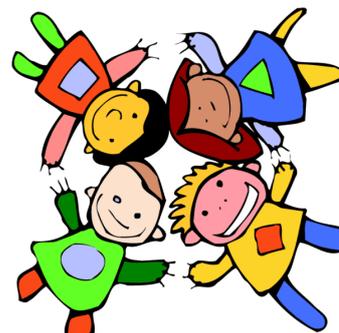
La Direction du Bas-Lac interdit depuis 2022 aux élèves l'utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques (par exemple, les montres connectées) dans l'enceinte de tous les bâtiments, y compris le périmètre scolaire.

Si un·e élève doit être en possession d'un de ces appareils, ce dernier sera éteint et dans le sac d'école.

Si un·e élève venait à enfreindre tout de même ce règlement, son appareil serait confié à la direction qui se réserverait le droit de le saisir sur le temps scolaire.

Fêtes scolaires

- *Le Noël d'Enges* : 18 décembre 2025
- *La Fête des Vents d'Enges* : mi-mai 2026
- *La Fête scolaire de Marin* : 26-27 juin 2026
- *La Fête de la Jeunesse de Saint-Blaise* : 27 juin 2026
- *La Kermesse de Wavre* : 27 juin 2026



Les bénéfices enregistrés lors de ces différentes Fêtes permettent d'alimenter les fonds scolaire des villages, qui financent une partie des activités de l'École (camps de ski, journées sportives, camps verts, journées pédagogiques, courses d'école, spectacles,...).

Sports d'hiver ou camps

Journées de sport ou camp (d'hiver ou d'été) :

Pour les classes des années 1 à 6, des journées de sport ou un camp (d'hiver ou d'été) peuvent être organisés.

Camps de ski :

Pour les classes des années 7 et 8 (Collèges de Vigner à Saint-Blaise) :

- du 2 au 6 février 2026 dans les Alpes (lieu à définir)



Équipement : du matériel peut être mis à disposition. Nous vous prions de vous référer aux circulaires relatives au camp de ski ou aux journées de ski.

Plan des vacances scolaires 2025-2030

Service de l'enseignement obligatoire

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
	2025	2026	2027	2028	2029
Rentrée scolaire	LU 18 août	LU 17 août	LU 16 août	LU 21 août	LU 20 août
Lundi du Jeûne fédéral	LU 22 sept.	LU 21 sept.	LU 20 sept.	LU 18 sept.	LU 17 sept.
Vacances d'automne	du LU 6 oct. au VE 17 oct.	du LU 5 oct. au VE 16 oct.	du LU 4 oct. au VE 15 oct.	du LU 9 oct. au VE 20 oct.	du LU 8 oct. au VE 19 oct.
Jour de rentrée	LU 20 oct.	LU 19 oct.	LU 18 oct.	LU 23 oct.	LU 22 oct.
Vacances d'hiver	du LU 22 déc. au VE 2 janv.	du LU 21 déc. au VE 1 janv.	du JE 23 déc. au VE 7 janv.	du LU 25 déc. au VE 5 janv.	du LU 24 déc. au VE 4 janv.
	2026	2027	2028	2029	2030
Jour de rentrée	LU 5 janv.	LU 4 janv.	LU 10 janv.	LU 8 janv.	LU 7 janv.
Vacances du 1 ^{er} mars	du LU 23 févr. au VE 27 févr.	du LU 1 ^{er} mars au VE 5 mars	du LU 28 févr. au VE 3 mars	du LU 26 févr. au VE 2 mars	du LU 25 févr. au VE 1 ^{er} mars
Jour de rentrée	LU 2 mars	LU 8 mars	LU 6 mars	LU 5 mars	LU 4 mars
Vendredi Saint	VE 3 avril	VE 26 mars	VE 14 avril	VE 30 mars	VE 19 avril
Pâques	DI 5 avril	DI 28 mars	DI 16 avril	DI 1 ^{er} avril	DI 21 avril
Lundi de Pâques	LU 6 avril	LU 29 mars	LU 17 avril	LU 2 avril	LU 22 avril
Vacances de printemps	du VE 3 avril au VE 17 avril	du VE 26 mars au VE 9 avril	du LU 10 avril au VE 21 avril	du VE 30 mars au VE 13 avril	du LU 15 avril au VE 26 avril
Jour de rentrée	LU 20 avril	LU 12 avril	LU 24 avril	LU 16 avril	LU 29 avril
Fête du travail	VE 1 ^{er} mai	SA 1 ^{er} mai	LU 1 ^{er} mai	MA 1 ^{er} mai	ME 1 ^{er} mai
Ascension	JE 14 mai	JE 6 mai	JE 25 mai	JE 10 mai	JE 30 mai
Vendredi de l'Ascension	VE 15 mai	VE 7 mai	VE 26 mai	VE 11 mai	VE 31 mai
Pentecôte	DI 24 mai	DI 16 mai	DI 4 juin	DI 20 mai	DI 9 juin
Lundi de Pentecôte	LU 25 mai	LU 17 mai	LU 5 juin	LU 21 mai	LU 10 juin
Vacances d'été	du LU 6 juillet au VE 14 août	du LU 5 juillet au VE 13 août	du LU 10 juillet au VE 18 août	du LU 9 juillet au VE 17 août	du LU 8 juillet au VE 16 août
Jour de rentrée	LU 17 août	LU 16 août	LU 21 août	LU 20 août	LU 19 août

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, la direction d'école ou le·la·les titulaire·s de classe de votre enfant. Les numéros de téléphone correspondants se trouvent au début du fascicule dans les adresses utiles.



Vous retrouvez des informations complémentaires sur le site du Centre :

<https://www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/>



D'autres renseignements sur l'école sont disponibles à ces adresses :

HarmoS

www.cdip.ch

La Convention scolaire romande (CSR)

www.ciip.ch

Le plan d'études romand (PER)

www.plandetudes.ch

Les moyens d'enseignement romand (MER)

www.irdp.ch

La scolarité neuchâteloise

www.ne.ch

Le réseau pédagogique neuchâtelois

www.rpn.ch

Formulaire de demande de congé à l'attention des représentants légaux

Ce document doit être retourné au secrétariat du Centre concerné au minimum 10 jours avant la date du congé.

Elève

Nom : Prénom :

Adresse :

Classe :

Centre scolaire :

Titulaire de classe/groupe :

Date et durée du congé :

Motif (à développer) :

.....

.....

Lieu et Date :

*Signature des représentants légaux :

RAPPEL : Un congé ne doit, en principe, pas servir à anticiper ou prolonger les vacances scolaires et les jours fériés selon l'article 11, alinéa 2 du Règlement général de discipline scolaire.

Décision

Demande acceptée Demande refusée

Fratrie : Non Oui (C1 nom : C2 nom : C3 nom :)

Remarques :

.....

Lieu et date :

Signature direction :

**En cas de signature d'un des deux parents, lorsque les père et mère sont tous deux détenteurs de l'autorité parentale, la direction présume de bonne foi que chaque parent agit avec le consentement de l'autre selon l'article 304, alinéa 2 du Code civil suisse.*